

### CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Récompense !



C'est avec une certaine fierté que nous vous annonçons que notre Conseil Municipal des Jeunes a été récompensé par le **1<sup>er</sup> prix de l'exemplarité citoyenne** lors du 77<sup>ème</sup> Congrès des Maires d'Indre et Loire le mercredi 29 Novembre, pour la réalisation des panneaux patrimoniaux aux lavoirs et à l'église. Bravo à eux.

De nouveaux membres de ce C.M.J. ont été élus le lundi 20 Novembre et ce groupe d'enfants étudiera bientôt la réalisation de nouveaux projets.

### CONSEIL MUNICIPAL *Courts extraits conseil du 14/11*



\* C'était le premier conseil municipal de notre nouvelle secrétaire générale de Mairie, Mme **Aurélie Fertré**, qui a pris ses fonctions courant Octobre et à qui nous souhaitons la bienvenue.

\* M. Ludovic Launeau, conseiller municipal, ayant démissionné en septembre, c'est M. Francis Foucher qui lui a succédé. Mais celui-ci a laissé sa place à Mme **Marie-Hélène Lamamy** qui a donc rejoint l'équipe municipale en novembre.

\* Nous accueillons aussi une nouvelle personne à l'Agence Postale Communale à compter du 4 décembre : M. **Quentin Dangremont** assurera maintenant ce service. A ce propos, il est demandé aux habitants de bien vouloir venir avec une pièce d'identité pour retirer colis et lettres.

Les horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale et celles de la Mairie seront modifiés à compter de cette date afin d'offrir de plus grandes amplitudes horaires.

Les horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale seront maintenant les suivants :

Lundi de 9h à 12h, Mercredi de 14h à 18h,

Vendredi de 14h à 17h et Samedi de 8h30 à 10h30.

Les horaires d'ouverture de la Mairie seront :

Lundi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, Mardi de 8h à 12h,

Mercredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h

Fermeture le jeudi, Vendredi de 8h à 12h.

### MAIS ENCORE

*A savoir*



\* Vous avez dû apercevoir cette statue qui a été installée non loin de l'entrée de la Mairie. Il s'agit de celle qui était sur l'ancien monument aux morts et qui, détériorée, avait été remplacée. Cette œuvre du sculpteur **Georges Delperier** méritait de retrouver une place dans

notre commune et c'est chose faite, elle sera bientôt accompagnée d'un petit panneau rappelant la vie et l'œuvre de l'artiste.

\* Suite à divers incidents concernant des chiens en divagation, il est à nouveau rappelé que les chiens **doivent être tenus en laisse** car c'est l'article L.211-19-1 du Code Rural qui interdit de laisser divaguer sur la voie publique les animaux domestiques ou sauvages apprivoisés et confère au Maire un pouvoir de police à ce sujet. En outre merci aux propriétaires de nos amis les chiens de bien vouloir ramasser les **déjections canines** de leurs animaux, que ce soit dans le centre bourg ou dans les rues.

\*Noël approche... des **chants de Noël** (religieux et traditionnels) vous seront proposés à l'église de Charentilly le dimanche 24 décembre de 16h30 à 17h30, la crèche sera visible à partir du dimanche 3 décembre et l'église est ouverte tous les dimanches de 15h à 17h.

\* Merci de prendre d'ores et déjà date de la cérémonie des vœux de l'équipe municipale le **dimanche 14 Janvier 2023 à 10h30**, moment de partage où nous espérons vous retrouver nombreux et où vous serez informés sur les actions de l'année et les projets futurs.



\* Vous avez un peu de temps, avez un véhicule et souhaitez apporter votre aide aux autres, devenez conducteur-trice bénévole pour **mobilité solidaire** : ce dispositif permet à des personnes n'ayant pas le permis, pas de véhicule ou en incapacité physique temporaire ou permanente pour se déplacer, de pouvoir se faire véhiculer pour leurs déplacements. Le conducteur est indemnisé pour ses frais kilométriques. Contactez le 07.66.52.68.91 pour plus d'informations.

## DU COTE DES ASSOCIATIONS

*Agenda*

\*La Bibliothèque proposera les **lectures de Contes** dans ses locaux le samedi 9 Décembre à partir de 10h. Rappel : c'est gratuit pour tous les enfants de la commune !

\*L'association **Charentifête** vous informe de la tenue de son **assemblée générale** le vendredi 15 décembre à 20h au 20 rue du Moulin Moreau.

## TELETHON

*Bonne action*

Une bonne action pour le Téléthon 2023 **MUSCLE TON TELETHON** (thème du Téléthon 2023) : St-Antoine-du-Rocher organise son 23ème Téléthon qui se

déroulera du **vendredi 8 décembre 19h au samedi 9 décembre 19h**, sur un circuit de 2,6 km au départ du **Complexe sportif Jean Pinon** de St-Antoine-du-Rocher. Pour la 23ème année consécutive, **Elysée Ramond**, charentillais bien connu pour son bénévolat, sera Fil rouge du Téléthon à St Antoine. Il marchera durant 24 heures avec comme

objectif de récolter le maximum de dons pour le Téléthon 2023 et de faire au moins 100 km ! Comme chaque année, il vous sollicite pour le soutenir de nouveau et le motiver à réaliser ce défi de 24h de marche nordique.

## Comment faire ?

Vous pouvez le parrainer pour qu'il fasse des tours de circuit en votre nom en lui confiant votre don pour le Téléthon : au lieu d'appeler le 3637 pour faire une promesse de don, vous pouvez faire ce parrainage (chèque à l'ordre de **AFM-Téléthon**) qui sera comptabilisé dans le compteur national du Téléthon 2023 comme si vous aviez appelé le 3637. En 2022, il avait collecté 7205 € grâce à tous vos parrainages pour le Téléthon ; espérant que cette année on dépassera le montant de l'édition précédente comme chaque année depuis 2001.

**Vous souhaitez soutenir son action ?** Vous pouvez faire votre parrainage par chèque à l'ordre de **AFM-Téléthon** et l'envoyer par courrier (Elisée RAMOND 12 rue des Ouches 37390 CHARENTILLY) ou le lui déposer **si possible avant vendredi 8 décembre** ... mais ce sera encore possible jusqu'au 25 décembre pour comptabiliser sur son compteur de dons collectés.

A partir du 15 mars 2024, vous recevrez automatiquement à l'adresse indiquée sur le chèque de votre don, une attestation fiscale qui vous donnera une réduction d'impôt de 66 % du montant de votre chèque établi à l'ordre de **AFM-Téléthon**.

## ÉTAT CIVIL

### Mariage :

- le 25/11/2023 : Alexia DOUSSOT et Tristan MARTIN.

## MAIRIE

*Horaires & Communications*

Tel : **02 47 56 65 46**

Email : [mairie@charentilly.com](mailto:mairie@charentilly.com)

Site Internet : [www.charentilly.com](http://www.charentilly.com)

Pages Facebook et Instagram

Mme Le Maire et les Adjoint(e)s

reçoivent en semaine sur rendez-vous.

### Horaires d'ouverture au public

Lundi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi de 8h à 12h

Mercredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 18h

Vendredi : de 8h à 12h

### **AGENCE POSTALE :**

Lundi de 9h à 12h - Mercredi : de 14h à 18h

Vendredi de 14h à 17h - Samedi : de 8h30 à 10h30

*Feuillelet accueil nouveaux arrivants et plan du village disponibles sur le site internet, index « Bouger, sortir et découvrir », 9ème onglet*

Le prochain conseil municipal aura lieu Mardi 12 Décembre 2023, à 19h salle du Conseil.

Les Procès-Verbaux des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune dès leur validation.